

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
MURET

CANTON
MURET

Commune : LABASTIDETTE

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 031-213102536-20220915-22_13CCAS-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
■ 15 SEPTEMBRE 2022

Membres

- en exercice :	12
- présents :	7
- votants :	9
- absents :	5

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE.

Date de convocation : 19 juillet 2022

N° 22-13

Objet

AIDE FINANCIERE

Présents :

Olivier AUTHIE, Claire DE MATOS, Maria URZAY AZNAR, Fleurice RICARD, Francette DESCLINE, Hélène DAUBIAN, Aline MESNAGER.

Absentes excusées :

Caroline PELISSIER (procuration à Olivier AUTHIE), Cécile MARTI (procuration à Claire DE MATOS), Julie MARQUIS.

Absents :

Salima HELHAL, Merlin TCHATCHOU TCHOUNDJE.

Madame Claire DE MATOS a été désignée comme secrétaire de séance.

22-13 - Aide financière

Une demande d'aide financière a été formulée par une personne en difficulté. Son véhicule, indispensable pour son travail de commerçante sur les marchés, doit absolument être réparé afin de continuer son activité. La facture du garage s'élève à 200,38 €.

La commission d'aide sociale, après avoir étudié le dossier,

Approuve à l'unanimité, l'aide financière d'un montant de 200,38 € versé directement au garagiste afin de régler la facture relative aux réparations de son véhicule.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président du CCAS,
Olivier AUTHIE

